LE SAHARA OCCIDENTAL

Le Canada fournit son plus important contingent de maintien de la paix depuis 1974

Le Canada a acquiéscé à la récente requête du Secrétaire général des Nations Unies de participer à une mission de paix au Sahara occidental.

Le Canada fournit un contingent d'environ 740 soldats provenant principalement du Régiment aéroporté du Canada. De plus, le commandant de l'unité militaire de la Mission de l'ONU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental est un officier des Forces canadiennes, le major-général Armand Roy.

En annonçant cette nouvelle, la Ministre des Affaires extérieures, M^me^ Barbara McDougall, a affirmé que «la décision de fournir un contingent aussi important à cette mission des Nations Unies illustre l'engagement inébranlable du Canada en faveur du maintien de la paix dans le monde.»

Le Canada est l'un des pays qui compte le plus grand nombre de militaires servant dans les forces internationales de maintien de la paix.

Pour mener à bonne fin son mandat au Sahara occidental, l'ONU aura besoin d'environ 1 700 militaires, ainsi que de 300 policiers et d'un personnel civil de près de 900 personnes.

La mission des Nations Unies sera en place jusqu'à la tenue d'un référendum national qui se déroulera au début de 1992. L'objet du référendum est de permettre au peuple de l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental de choisir librement entre l'intégration au Maroc et l'indépendance. ■

MAINTIEN DES SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

À l'occasion d'une conférence de presse conjointe tenue l'été dernier à Toronto lors d'une brève visite du président Bush des États-Unis au premier ministre Mulroney, les deux hommes ont été plusieurs fois interrogés à ce propos.

«Le président Bush, a dit le premier ministre Mulroney, va répondre selon les critères établis par le Congrès américain. Et nous, de notre côté, nous faisons partie d'un front commun du Commonwealth et nous allons répondre selon les critères établis à Nassau en 1985. Nous allons donc maintenir les sanctions jusqu'à ce que nos partenaires du Commonwealth décident que tous les critères de Nassau ont été acceptés et appliqués par le gouvernement de l'Afrique du Sud.»

Étant donné les progrès récents quant à l'abolition des piliers de l'apartheid en Afrique du Sud, l'adhésion de ce pays au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la révision des lois régissant la sécurité interne, ainsi que la libération d'un nombre croissant de prisonniers politiques, les membres du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, présidé par le Canada, a décidé lors de sa dernière réunion qui s'est déroulée à Delhi les 13 et 14 septembre dernier de recommander aux chefs de gouvernement du Commonwealth le maintien des sanctions de base contre l'Afrique du Sud dans les domaines financiers et commerciaux, mais ils ont convenu de les atténuer dans certains domaines tels les voyages et le tourisme, les échanges et contacts culturels et scientifiques, les liaisons aériennes, en attendant l'aboutissement des réformes constitutionnelles du pays.

Ces recommandations ont été entérinées par les chefs de gouvernement du Commonwealth lors de leur récente réunion à Harare. ■

Le continent africain 1522

(Gracieuseté des Archives nationales du Canada)